



**PALMARÈS DE L'INNOVATION 2004
INNOVER ENSEMBLE SUR LE CHANTIER
DE BÂTIMENT**

GUIDE DU PALMARÈS

- **Qu'est-ce qu'une innovation au sens du palmarès ?**

Le palmarès de l'innovation s'adresse à des artisans et entreprises qui déploient des **solutions originales améliorant les pratiques quotidiennes sur les chantiers de bâtiment**. Il récompense des innovations techniques, organisationnelles, de sécurité ou environnementales **déjà appliquées sur une opération** (en neuf ou en réhabilitation, en habitation ou en tertiaire). Il peut aussi bien s'agir de **petites innovations pratiques que d'innovations de procédés**.

- **Pourquoi un palmarès de l'innovation ?**

Le Plan Urbanisme Construction Architecture, la DGUHC, la FFB, la CAPEB, Le Moniteur, l'Agence Qualité Construction, l'OPPBTP et l'ADEME organisent, avec le soutien de l'ANVAR, le Palmarès de l'Innovation 2004 pour :

- ❑ récompenser les entreprises qui développent des savoir-faire de chantier innovants ;
- ❑ les soutenir dans leurs efforts à innover ;
- ❑ diffuser à l'ensemble de la profession les progrès qu'apportent au chantier et à l'ouvrage leurs innovations.

Pour faire connaître les entreprises qui innovent

Sur le chantier, l'innovation est un atout pour toutes les entreprises.

À côté des grandes avancées, les entreprises recherchent en permanence des innovations plus modestes qui permettent de faire progresser au quotidien la performance de l'entreprise, du chantier et de l'ouvrage. Mais, malgré leur inventivité, ces petites innovations sont souvent méconnues. En faisant émerger ces innovations issues du chantier, les palmarès régionaux et le palmarès national permettent de les faire connaître et de soutenir les entreprises qui les développent.

Pour développer les initiatives régionales

Les palmarès régionaux s'adressent aux entreprises (seules ou en collaboration avec d'autres, ou avec un architecte, un industriel, un distributeur, un maître d'ouvrage) qui ont mis en œuvre une innovation sur un chantier de bâtiment. L'innovation doit porter sur une opération déjà réalisée.

Les palmarès régionaux sont organisés à l'initiative des Directions Régionales de l'Équipement en partenariat avec les structures régionales de la FFB, de la CAPEB, du Moniteur, de l'OPPBTP, de l'ADEME et de l'ANVAR. À cette occasion, les partenaires examineront ensemble les moyens appropriés pour soutenir et valoriser les entreprises primées dans leur région.

Les lauréats des palmarès régionaux sont présentés automatiquement au palmarès national.

Pour valoriser la performance sur le chantier

Un trophée récompense chaque innovation primée.

Le Ministère de l'Équipement (DGUHC, PUCA, DRE), la FFB, la CAPEB, Le Moniteur, l'OPPBTP, l'AQC, l'ADEME et l'ANVAR, assurent une large diffusion des résultats dans leurs journaux, sur leurs sites internet et lors de manifestations.

Une publication spécifique, présentant les innovations primées et diffusée à 70 000 exemplaires, est éditée par le journal le Moniteur.

Les entreprises lauréates seront signalées à l'ANVAR dans la recherche éventuelle d'un soutien pour le développement de leur innovation.

Nouveauté 2004 : la création d'un sigle « palmarès » dont les entreprises primées pourront se prévaloir pour leurs opérations de communication.

Techniques de construction en neuf, réhabilitation, entretien

Quatre innovations primées par le Palmarès 2002

- Poutre caisson triangulaire de grande portée
- Attache rapide pour tirer les fils électriques dans les gaines
- Système de fondation préfabriquée
- Mannequin de renfort d'huissierie en composite

Ces innovations peuvent concerner les techniques de réalisation des ouvrages, les matériaux et produits facilitant la mise en œuvre, les outillages et matériels de chantier.

Seront appréciées les initiatives prises par les entreprises relativement à l'utilisation de procédés permettant d'améliorer la qualité et de réduire les pathologies ainsi que celles aboutissant à l'optimisation d'innovations provenant d'industriels, architectes, distributeurs ou bureaux d'études.

Le Palmarès 2004 sera attentif aux solutions d'entreprise permettant d'améliorer la qualité de la mise en œuvre sur le chantier ou en atelier.

Conditions de travail, santé, sécurité

Quatre innovations primées par le palmarès 2002

- Garde-corps pour la réalisation de joints de menuiserie
- Véhicule aménagé en atelier-maçon
- Table d'assemblage sécurisée pour portes métalliques
- Chasse-cône anti-hématome

Ces innovations peuvent concerner les équipements, matériels ou outillages prenant en compte les risques liés à l'activité physique (chutes, troubles articulaires...) et atténuant certaines tâches pénibles et répétitives.

Il peut également s'agir de démarches sécurité au sein de l'entreprise, ou de méthodes d'organisation ou de coordination permettant d'anticiper les questions de sécurité.

Le palmarès 2004 sera attentif aux solutions dédiées à l'approvisionnement, au stockage, à la manutention sur le chantier et à l'amélioration du poste de travail.

Organisation de l'entreprise, services, gestion de chantier

Quatre innovations primées par le palmarès 2002

- ❑ Partage d'un salarié pour la maintenance d'équipements de chauffage
- ❑ Systèmes anti-graffiti avec gestion en ligne
- ❑ Méthode et matériel de levage et de manutention pour grands vitrages
- ❑ Plans de positionnement des approvisionnements sur chantier

Ces pratiques innovantes peuvent concerner toutes les phases d'un chantier : prise de commande, préparation et pilotage de chantier, mise en œuvre, maintenance.

Il peut aussi s'agir de préparation en atelier d'éléments d'ouvrages, de l'optimisation des interventions en réhabilitation, de la gestion des interfaces entre corps de métiers, de l'utilisation d'outils informatiques optimisant l'organisation de l'entreprise ou du chantier.

Les pratiques de formation liées à l'introduction d'innovations seront appréciées.

Le palmarès 2004 sera attentif aux services développés par les entreprises (relations avec le client, démarches qualité, service après-vente), ainsi qu'aux innovations répondant à des situations exceptionnelles ou d'urgence.

La qualité environnementale du chantier

Quatre innovations primées par le palmarès 2002

- ❑ Benne anti-fuite de laitance
- ❑ Broyeur de chantier pour réduire les portes en copeaux
- ❑ Centre de tri mobile de déchets de chantier
- ❑ Container de traitement des diluants et solvants

Ces innovations permettent à l'entreprise de contribuer à la maîtrise de l'impact environnemental du chantier, notamment en site urbain, concernant les nuisances aux riverains, la pollution du sol, de l'air et de l'eau, la consommation des matières premières, la propreté à l'intérieur et aux abords du chantier, la gestion des déchets.

Les initiatives visant aux économies d'énergie et d'eau seront appréciées.

Le palmarès 2004 sera attentif aux solutions développées par les entreprises sur les chantiers de réhabilitation et de déconstruction.

PALMARÈS DE L'INNOVATION 2004
**COMMENT SONT ORGANISÉS
LES PALMARÈS RÉGIONAUX DE L'INNOVATION ?**

Principe d'organisation

La Direction Régionale de l'Équipement anime la démarche avec les partenaires régionaux. Ils s'organisent pour détecter les entreprises innovantes et assurer l'information et la diffusion des dossiers de candidature aux entreprises.

Le dossier et sa diffusion

Le dossier de candidature des entreprises comporte une simple fiche d'identification de l'entreprise et de description du projet. Ce dossier est adressé par les partenaires régionaux (DRE, FFB, CAPEB, Moniteur, OPPBTP, ADEME, ANVAR).

Le secrétariat du Palmarès peut aider l'entreprise à compléter le dossier de candidature. Il peut l'orienter vers son correspondant régional, notamment pour la rédaction du dossier.

La constitution des dossiers de candidature (avril à juin 2004)

L'entreprise adresse son dossier au secrétariat du Palmarès dans l'enveloppe prévue à cet effet. Le secrétariat du Palmarès fait copie du dossier à la DRE concernée et informe chaque semaine les partenaires régionaux de l'état des candidatures dans leur région.

La région de rattachement du dossier est le **siège social de l'entreprise** ou **l'agence régionale** pour les entreprises importantes.

L'organisation du comité régional (juillet à octobre 2004)

Le comité régional ne se réunit que si la région dispose **d'au moins 10 dossiers**. Il comprend a minima les partenaires régionaux du Palmarès, un maître d'ouvrage, un architecte et un représentant du PUCA. D'autres partenaires professionnels peuvent faire partie de ce comité (maximum 12 membres). **Le comité régional est souverain dans l'attribution du Palmarès**. Il peut désigner au maximum quatre lauréats ; dans le cas où le comité aurait à examiner **au moins vingt dossiers**, il lui sera possible de désigner un lauréat supplémentaire par tranche de **dix dossiers**. Il peut éventuellement « mentionner » d'autres innovations ayant attiré son attention.

L'organisation du palmarès interrégional (octobre 2004)

Le comité interrégional se réunit pour examiner les projets des régions ne disposant pas **d'au moins 10 dossiers**. Il est composé des partenaires nationaux du palmarès et de représentants de DRE. Ses délibérations s'appuient sur les expertises des partenaires régionaux et celles du groupe d'expert. Les modalités d'attribution du palmarès interrégional **sont similaires à celles du palmarès régional**.

La valorisation des Palmarès régionaux

La remise des prix régionaux est organisée par les partenaires locaux. La date de la manifestation est laissée à leur appréciation.

Les innovations présentées

Les innovations lauréates **régionales et interrégionales** sont présentées automatiquement au Palmarès National de l'Innovation.

Expertise des innovations

Un groupe d'experts instruit les dossiers.

Composition du comité national

La composition du comité national est identique à celle des comités régionaux (a minima : un représentant du Ministère de l'Équipement, du PUCA, de la FFB, de la CAPEB, du Moniteur, de l'Agence Qualité Construction, de l'OPPBTP, de l'ADEME, de l'ANVAR), un maître d'ouvrage et un architecte. Ce comité se réunira au plus tard le **15 novembre 2004**.

L'invitation au Palmarès National

Les lauréats des Palmarès régionaux sont conviés à la remise du Palmarès National. Cette manifestation se tiendra fin Novembre à Paris.

Diffusion des résultats des palmarès régionaux et national

À l'issue de la session 2004, une publication spécifique, tirée à 70 000 exemplaires, sera rédigée et diffusée par le journal le Moniteur afin de valoriser les entreprises lauréates et les innovations primées.

Protection des innovations

Les experts régionaux et nationaux s'engagent à préserver la confidentialité des informations qui leur sont transmises. La publication des innovations lauréates fera l'objet d'un accord préalable de la part des entreprises quant au contenu des informations diffusées.

Information aux candidats

Pour toute information, les entreprises peuvent s'adresser au secrétariat du Palmarès (Christophe PERROCHEAU – Tél : 06 73 62 50 16).

Recevabilité des dossiers

Peuvent concourir les innovations réalisées et évaluées sur un chantier durant les vingt-quatre mois précédant le **30 juin 2004**. Ne sont pas admises :

- ❑ les innovations ayant été testées au travers d'opérations expérimentales soutenues par le PUCA ;
- ❑ les innovations n'entrant pas dans le champ des **chantiers de bâtiment** (cependant, les VRD du chantier sont admis) ;
- ❑ les innovations **dont un industriel est à l'origine** lorsque l'entreprise n'a pas participé à sa mise au point.

Date de clôture des candidatures

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **30 juin 2004**.

Principe d'organisation des palmarès régionaux

Si la région **dispose d'au moins 10 dossiers** : le comité régional se réunit puis désigne les lauréats et « mentionne » éventuellement d'autres innovations. Les lauréats régionaux sont automatiquement présentés au palmarès national.

Si la région **ne dispose pas de 10 dossiers** : présentation des dossiers au comité interrégional qui désigne les lauréats et « mentionne » éventuellement d'autres innovations. Les lauréats interrégionaux sont automatiquement présentés au palmarès national.

Le Palmarès sur internet

Toutes les informations et documents relatifs au Palmarès sont en ligne et téléchargeables sur le site internet : www.chantier.net.

Janvier – Mars 2004

- Les réseaux locaux se mobilisent pour informer les entreprises et préparer la diffusion des dossiers.
- Le dossier de candidature est envoyé dans les régions.

Avril-Juin 2004

- Les régions diffusent le dossier de candidature aux entreprises.
- Les entreprises remplissent leur dossier.
- Fin de dépôt des candidatures le 30 Juin 2004.

Juillet-Septembre 2004

- Expertise des dossiers en régions et par un groupe d'experts.
- Constitution et préparation des comités régionaux de l'innovation.

Octobre 2004

- Délibération des comités régionaux et transmission des dossiers lauréats au comité national de l'innovation.
- Début de remise des palmarès régionaux.

Novembre 2004

- Réunion du Comité National de l'Innovation
- Remise du Palmarès National en présence des représentants du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, du PUCA, de la FFB, de la CAPEB, du Moniteur, de l'Agence Qualité Construction, de l'OPPBT, de l'ADEME et de l'ANVAR.

Décembre 2004

- Publication des résultats par Le Moniteur et diffusion.

2006

- Quatrième Palmarès de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

- *Plan Urbanisme Construction Architecture*
Hervé TRANCART
Arche de La Défense
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04
Tél : 01 40 81 24 33 – Fax : 01 40 81 23 82
Mél : chantier-2000.puca@equipement.gouv.fr

- *Direction Générale de L'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction*
Jean-Pierre BREST
Arche de La Défense
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04
Tél : 01 40 81 90 64
Mél : jean-pierre.brest@equipement.gouv.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

Bernard CAROFF
Direction des Affaires Techniques
33, avenue Kléber - 75784 PARIS CEDEX 16
Tél : 01 40 69 51 91 – Fax : 01 40 69 51 03
Mél : caroffb@national.ffbatiment.fr

CAPEB

François LEBLANC
46, avenue d'Ivry - 75013 PARIS
Tél : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10
Mél : f.leblanc@capeb.fr

LE MONITEUR

Olivier DE LA CHAISE / Dominique ERRARD
17, rue d'Uzès - 75002 PARIS
Tél : 01 40 13 30 30 – Fax : 01 40 41 94 95
Mél : olivier.delachaise@groupemoniteur.fr
derrard@groupemoniteur.fr

AGENCE QUALITÉ CONSTRUCTION

Frédéric HENRY
9, boulevard Malesherbes
75008 PARIS
Tél : 01 44 51 03 57 – Fax : 01 47 42 81 71
Mél : f.henry@qualiteconstruction.com

OPPBTP

Dominique PICARD
Tour Amboise - 204, rond-point du Pont-de-Sèvres
92516 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
Tél : 01 46 09 27 31 – Fax : 01 46 09 27 33
Mél : dominique.picard@oppbtp.fr

ADEME

Pierre HERANT
500, route des Lucioles
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
Tél : 04 93 95 79 00
Mél : pierre.herant@ademe.fr

LE SOUTIEN

ANVAR

Nathalie DELORME
43, rue Caumartin
75436 PARIS CEDEX 09
Tél : 01 40 17 83 00 – Fax : 01 42 66 02 20
Mél : ndelorme@anvar.fr

LE SECRÉTARIAT DU PALMARES

DAC COMMUNICATION

Christophe PERROCHEAU / Jacques DUVIVIER
11, rue de Paradis
75010 PARIS
Tél : 06 73 62 50 16 ou 01 45 23 44 57 - Fax : 01 42 46 36 32
Mél : dac.com@wanadoo.fr